

FOIRE DES RAMEAUX | 24 MARS

Edition 2024

Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à partir de 6 heures jusqu'à la fin de la manifestation :

- Rue Lamartine
- Rue du Gouvernement
- Rue Léon-Claeys
- Rue de l'Hôtel de Ville
- Rue Maurice-Cornette
- Ruelle de la Rente (sauf pour les riverains)
- Rue Carnot (du n°74 au n°78)
- Rue Nationale
- Rue des Postillons (Porte de Marbre jusqu'au carrefour avec le marché aux Chevaux)

La circulation sera interdite dans toute la ville à partir de 7 heures jusqu'à la fin de la manifestation. Les six entrées de la ville seront bloquées.

BLOCAGES

☒ Bacs à fleurs ou engin agricole

☒ Bacs à fleurs en chicane

● Véhicule

Emplacements des exposants, forains et animaux

